



## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code électoral, et notamment l'article L.270 ;

**Vu** le courrier de Monsieur BROCHANT Patrick en date du 14 janvier 2026 et réceptionné en mairie le 16 janvier 2026 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

**Vu** le courrier de Monsieur le Maire de Goyave en informant Monsieur le Préfet de la démission de Monsieur BROCHANT Patrick ;

**Vu** le tableau du Conseil municipal ci-annexé ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressée, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

**Considérant**, par conséquent, que Madame Lovely SAINT-MAXIMIN, candidate suivante sur la liste « GOYAVE EN MOUVEMENT » placée en 28<sup>ème</sup> position,, est désignée pour remplacer BROCHANT Patrick au Conseil municipal ;

**Considérant** que Madame Lovely SAINT-MAXIMIN, suivant de liste, a accepté de devenir conseillère municipale ;

### APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**ARTICLE 1** : DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur BROCHANT Patrick.

**ARTICLE 2** : DE PRENDRE ACTE de l'installation Madame Lovely SAINT-MAXIMIN en qualité de conseillère municipale.

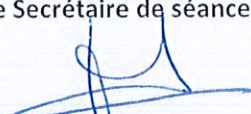
**ARTICLE 3** : Les commissions auxquelles elle participera seront définies par délibération au prochain Conseil municipal.

**ARTICLE 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
  
AR-Préfecture de Basse-Terre  
971-219711140-20260128-16-15  
LOUISY  
DÉLIBÉRATION N°2026-02

Le Secrétaire de séance  
  
Reception par le Préfet : 28-01-2026  
28-01-2026  
ANGAL  
PALLATION DE LOVELY SAINT-MAXIMIN

DÉPARTEMENT  
GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT  
BASSE-TERRE



Communes  
de 1 000  
habitants  
et plus

COMMUNE : GOYAVE

Effectif légal du conseil municipal

29

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	LOUISY Ferdy	10/12/1961	15 mars 2020	1434
Premier adjoint	Poste vacant (suite au retrait de la qualité d'adjoint de M. PETRIS Daniel)				
Deuxième adjoint	Mme	GERAN Jenifer	22/12/1993	15 mars 2020	1434
Troisième adjoint	Mme	REGENT Chantal	21/11/1966	15 mars 2020	1434
Quatrième adjoint	M.	DONNET Luc	27/02/1965	15 mars 2020	1434
Cinquième adjoint	Mme	GAMER Geneviève	25/04/1965	15 mars 2020	1434
Sixième adjoint	Poste vacant (suite au retrait de la qualité d'adjoint de M. ADONAI Achille)				
Septième adjoint	Mme	LAPIERRE DE MELINVILLE Suzy	15/10/1965	15 mars 2020	1434

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260128-1-DE

Réception par le préfet : 28-01-2026

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.


Publication le : 28-01-2026

Conseiller municipal	M.	JOSEPHINE Lucien	29/12/1959	15 mars 2020	1434
Conseiller municipal	M.	TARER Philippe	13/09/1962	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	CONSTANT Nadia	23/09/1962	15 mars 2020	1434
Conseiller municipal	M.	EMMANUEL Félix	20/09/1963	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	NAGAMAN Hélène	31/05/1965	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	LAROCHELLE Marielle	22/09/1968	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	FORTUNÉ Léone	27/12/1970	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	CHAPOULIE Cynthia	25/12/1974	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	JANGAL Jacqueline	08/06/1978	15 mars 2020	1434
Conseiller municipal	M.	TOTO Meddy	17/09/1995	15 mars 2020	1434
Conseillère municipale	Mme	MELON Marie-Louise	15/08/1949	15 mars 2020	807
Conseiller municipal	M.	PETRIS Patrick	05/11/1956	15 mars 2020	807
Conseillère municipale	Mme	GALETTE Esther	27/04/1958	15 mars 2020	807
Conseiller municipal	M.	SENNEVILLE Rémy	28/09/1962	15 mars 2020	807
Conseillère municipale	Mme	CITRONNELLE Maryse	20/09/1967	15 mars 2020	462
Conseiller municipal	M.	ZORA Bernard	13/05/1969	15 mars 2020	462
Conseiller municipal	M.	NERTOMB Neddy	21/12/1985	24 novembre 2025	1434
Conseiller municipal	M.	PETRIS Daniel	18/09/1961	16 janvier 2026	1434
Conseiller municipal	M.	ADONAI Achille	15/04/1966	16 janvier 2026	1434
Conseiller municipal	Mme	DANICAN Patricia	28/08/1966	16 janvier 2026	1434
Conseillère municipale	Mme	SAINT-MAXIMIN Lovely	16/03/1980	16 janvier 2026	1434

Cachet de la Mairie :

Goyave, le 21 janvier 2026

Certifié par le Maire,

  
Ferdj LOUISY

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260128-1-DE

Réception par le préfet : 28-01-2026

Publication le : 28-01-2026